

CONDITIONS PARTICULIERES D'HEBERGEMENT

Article 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Particulières, complétant les Conditions Générales, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles BLG s'engage à fournir au Client une prestation d'hébergement.

Article 2. ETENDUE DES PRESTATIONS

BLG prend en charge l'hébergement des logiciels et des noms de domaines associés, ainsi que la réalisation de sauvegardes des bases de données composant lesdits logiciels.

Il est expressément convenu que la prestation d'hébergement sera prise en compte aussi bien pour les logiciels en production qu'en cours de développement, à l'exclusion dans le dernier cas de la sauvegarde des bases de données.

BLG ne fournit pas dans le cadre du présent contrat l'accès à l'Internet. Cet accès devra faire l'objet d'un contrat séparé avec un fournisseur d'accès.

Article 3. MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS D'HEBERGEMENT

BLG s'engage à mettre à la disposition du Client un espace de stockage dont le volume est défini dans le Bon de Commande.

BLG s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service d'hébergement de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

BLG s'engage à assurer l'accès 24 heures / 24 tous les jours de l'année au serveur sur lequel sont hébergés les contenus du Client. En cas d'absolue nécessité, BLG se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. Dans ce cas, BLG s'efforcera, dans la mesure du possible, d'informer le Client avec un préavis raisonnable de la nature et de la durée de l'intervention.

BLG s'engage à intervenir rapidement en cas d'incident.

BLG assure aux jours et heures ci-après indiqués, un support téléphonique destiné à apporter toutes informations ou explications souhaitées :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.

BLG s'engage à réaliser une sauvegarde quotidienne des bases de données qui composent les logiciels.

BLG se chargera des formalités d'enregistrement des noms de domaine, choisis par le Client sous sa seule responsabilité, auprès des autorités concernées, mais ne peut en aucun cas garantir que le nom de domaine choisi par le Client sera agréé par les autorités, en particulier si ce nom a déjà été attribué antérieurement. BLG ne peut être tenu responsable au cas où un nom de domaine ne serait pas disponible ou aurait été réservé par un tiers pendant la durée de traitement de la commande du Client, celui-ci déclarant avoir connaissance qu'en la matière le principe applicable est que le premier arrivé est le premier servi.

BLG s'engage à ne pas s'opposer au transfert du domaine et des contenus appartenant au Client vers un autre prestataire sous réserve du paiement des sommes dues.

Article 4. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client sera seul responsable du contenu des sites et applications et devra s'assurer de disposer de tous les droits des fichiers placés sur les serveurs (photos, sons, vidéo, texte...). Il garantit en conséquence BLG contre tout recours de tiers.

Le Client accepte de supporter, sans pouvoir aucunement invoquer la responsabilité tant directe qu'indirecte de BLG, toutes les conséquences juridiques et pécuniaires qui seraient liées à la nature de ces informations, notamment en cas de non respect des lois en vigueur.

En cas de problème de connexion aux serveurs, le Client s'engage à alerter BLG.

Le Client s'engage à respecter les obligations réglementaires qui lui incombent, en particulier en matière de protection des données personnelles (notamment loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) et en matière de diffusion de contenus sur Internet (notamment la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique).